



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00188

Numéro SIREN : 481 203 248

Nom ou dénomination : A2

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2013 sous le numéro de dépôt 4301

SARL A2

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30000 euros

Siège social : 70 avenue des Ondines

44500 LA BAULE

481 203 248 RCS SAINT NAZAIRE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize,

Le 30 septembre,

A 9 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|------------|
| - Monsieur Romain COLLET, propriétaire de | 500 parts |
| - Monsieur José PUIG, propriétaire de | 2500 parts |

Soit un total de 3000 parts

Sur les trois mille (3000) parts composant le capital social.

Mademoiselle Anne-Charlotte PUIG, gérant non-associé assiste également à la réunion.

Monsieur José PUIG préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gérance
- La feuille de présence
- Le texte de résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de deux co-gérants

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Romain COLLET et de Mademoiselle Anne-Charlotte PUIG de leurs fonctions de gérant par courrier remis en main propre ce jour.

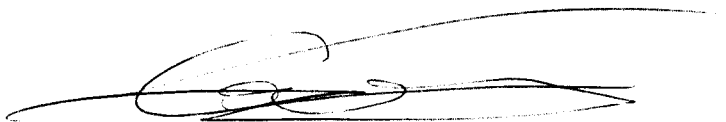
Monsieur José PUIG, demeurant 70 avenue des Ondines, 44500 La Baule, déclare expressément autoriser ces démissions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, le président de séance.

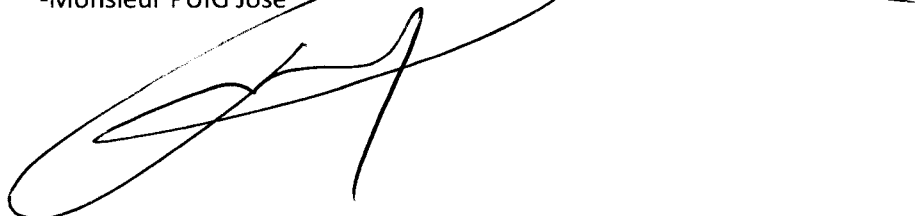
-Monsieur COLLET Romain

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Collet', with a horizontal line underneath.

-Mademoiselle PUIG Anne-Charlotte

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Puig', with a horizontal line underneath.

-Monsieur PUIG José

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Puig', with a horizontal line underneath.

